

Textes visés :

- Code rural et de la pêche maritime, articles L.201-4, L.201-8, L.251-1, L.251-10, L.251-20, R.206-1, et D.251-2-5,
- Arrêté ministériel du 22 décembre 2015 relatif à la lutte contre *Ceratocystis platani*, agent pathogène du chancre coloré du platane.

**DECLARATION D'INTERVENTION SUR ET A PROXIMITE DE
PLATANES EN ZONE DELIMITEE**

À compléter et à retourner 15 jours avant le début du chantier par mail à :

sral.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

En cas d'évènements imprévus (fuite ou panne sur un réseau, mise en danger de la vie d'autrui...), **la déclaration peut à titre exceptionnel être envoyée à postériori** (dans les 5 jours suivant le début du chantier) en précisant les motifs dans la case correspondante.

IDENTITE DU RESPONSABLE DE L'INTERVENTION :

Nom de l'entreprise :

Nom et Prénom du responsable :

SIRET :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

N° d'enregistrement sur le registre officiel du contrôle phytosanitaire (le cas échéant) :

IDENTITE DU DONNEUR D'ORDRE :

Nom de la structure :

Nom et Prénom du responsable :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

TYPE DE TRAVAUX (élagage, abattage, dessouchage, rognage, carottage, enlèvement de terre, tranchées, tous travaux blessant les arbres...)	
LOCALISATION DU CHANTIER la plus précise possible (commune, route, adresse ...)	
DATE DE DEBUT DU CHANTIER	
DUREE ESTIMEE DU CHANTIER	
NOMBRE DE PLATANES CONCERNES OU VOLUME DE TERRE (en m3)	
IMMATRICULATION(S) DU OU DES CAMION(S) DE TRANSPORT	
ADRESSE DU LIEU D'EVACUATION DU BOIS OU DE LA TERRE (indiquez les moyens d'accès ou plan).	
MOYEN DE DESTRUCTION DU BOIS (Incinération sur place ou à des fins industrielles)	
OBSERVATIONS DE L'ENTREPRISE (avant le début du chantier, signalement obligatoire au SRAL de tout arbre mort, dépérissant ou présentant des symptômes suspects vis-à-vis du chancre coloré)	
CHANTIERS PRECEDENTS L'entreprise est-elle déjà intervenue sur des chantiers en zone infectée par du chancre coloré ? Si oui préciser le lieu et la date	
EN CAS d'EVENEMENTS IMPREVUS, motifs de déclaration a postériori	
ENGAGEMENT/MESURES PROPHYLACTIQUES :	M. _____, responsable des travaux sur ou à proximité de platanes sur le ou les sites indiqués ci-dessus, atteste sur l'honneur respecter les exigences prévues par l'arrêté ministériel du 22/12/2015 modifié, notamment : 1 - Procéder à la désinfection de la totalité du matériel de coupe avant la mise en œuvre du chantier et à la fin de chaque journée de travail sur ce chantier avec un désinfectant fongicide autorisé. 2 - Procéder au lavage des engins au jet haute pression et à leur désinfection par pulvérisation d'un désinfectant fongicide autorisé pour l'usage.
DATE :	SIGNATURE
NOM DU DECLARANT :	